

L'ajournement

J'aimerais aussi signaler que le groupe Marmon a déjà deux usines de ressorts à Montréal, et qu'il y a dix autres fabricants de ressorts pour automobiles au Canada. Autrement dit, Marmon n'absorbe pas son seul concurrent.

M. Gagliano: Au Québec?

M. Domm: Au ministère de la Consommation et des Corporations, le directeur des enquêtes et des recherches qui administre la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a étudié cette acquisition et conclu qu'il n'avait aucune raison de penser qu'il puisse y avoir violation des dispositions de la Loi concernant les fusions. Autrement dit, le gouvernement ne laisse pas disparaître la concurrence dans ce secteur.

Je voudrais vous dire quelques mots sur l'emploi. Notre gouvernement s'occupe activement de créer des emplois. Comme le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M.

Stevens) l'a assuré au député l'autre jour, l'objectif d'Investissement Canada est de créer de nouveaux emplois au Canada grâce à des investissements étrangers. Il n'est pas d'encourager des non-Canadiens à acheter au Canada des entreprises en vue de les fermer et de provoquer du chômage.

[Français]

Je ne puis que revenir sur ce que disait le ministre de l'Expansion industrielle régionale au député quand il lui signalait qu'il y avait 25,000 créations d'emplois par mois. Avec la collaboration des députés de l'opposition, nous allons nous efforcer d'augmenter ce chiffre dans les jours et dans les mois qui viennent.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)